



DISCOURS DU MAIRE

Situation financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Allocution présentée par monsieur Laurent Paquette, maire, le 15 septembre 2009

Chers contribuables,

Tout comme nous l'avons fait précédemment pour l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, à ce temps-ci de l'année, nous avons à présenter le portrait financier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les états financiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts indiquent un surplus de **831 146 \$** pour l'exercice 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008, la Ville possédait un surplus accumulé non affecté de **910 863 \$** lequel inclut le surplus de l'exercice 2008.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a réalisé les principaux travaux suivants :

- Réalisation de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'infrastructures fédéral - provincial
- Poursuite du programme d'amélioration des rues et chemins (PARC)
- Installation d'un capteur de sédiments à la Place Lagny
- Réaménagement de bandes riveraines
- Parachèvement des travaux du carrefour giratoire
- Réfection de bâtiments
- Acquisition et remplacement de véhicules et d'équipements
- Réaménagement de la rue Saint-Vincent
- Améliorations à la plage Major

Pour ce qui est de l'exercice financier en cours, nous anticipons **un surplus**.

En 2010, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants:

- Réalisation de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'infrastructures fédéral - provincial
- Poursuite du programme d'amélioration des rues et chemins (PARC)
- Mise aux normes de l'alimentation en eau potable
- Amélioration de la station de traitement des eaux usées
- Réfection de bâtiments
- Remplacement de véhicules

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors des prévisions budgétaires 2010 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Comme le prévoit la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération annuelle attribuée aux membres du conseil municipal pour l'année 2009:

- La rémunération du maire est fixée à **41 237.82 \$**;
- La rémunération actuelle de chaque conseiller est fixée à **9 569.56 \$**;
- Une allocation de dépenses au montant de **14 583,92 \$** est allouée au maire et pour chaque conseiller, elle est de **4 784.78 \$**.

Outre cette rémunération, le maire reçoit à titre de membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides, par séance, une rémunération de **69,77 \$** et une allocation de dépenses de **34,89 \$**. De plus, à titre de membre du comité administratif de la MRC, le maire reçoit une rémunération mensuelle de **313,96 \$** et une allocation de dépenses mensuelle de **156,98 \$**.

Une allocation annuelle de **3 279,24 \$** est versée pour la charge de préfet suppléant à laquelle s'ajoute une allocation de dépense annuelle de **1 639,66 \$**.

Veillez noter que conformément à la loi, les listes des contrats comportant une dépense telle que décrite ci-contre sont déposées au bureau du greffier pour consultation :

- dépenses de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclues;
- dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

En 2010, nous poursuivrons pour une quatrième année consécutive nos efforts d'amélioration des rues et chemins sur l'ensemble de notre territoire par l'intermédiaire du programme municipal PARC (investissement municipal annuel de plus de 520 000 \$). Nous devons également continuer la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout à partir de l'enveloppe monétaire réservée par les gouvernements provincial et fédéral dans le cadre du programme d'infrastructures. La prochaine année sera aussi cruciale quant à la mise aux normes de notre système d'alimentation en eau potable. Le conseil portera également une attention particulière quant à l'état de sa station actuelle de traitement des eaux usées et des solutions qui pourraient y être apportées pour améliorer la capacité de traitement de cette station.

En plus des divers projets d'infrastructures mentionnés précédemment, le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts mettra encore l'accent au cours de la prochaine année sur la protection de l'environnement et tout particulièrement la protection des bandes riveraines et la régénération des rives. En début d'année, de nouveaux plan et règlements d'urbanisme devraient entrer en vigueur et ainsi permettre un certain assouplissement des exigences reliées à l'émission des permis de construction.

Laurent Paquette, maire